

20 SEPTEMBRE.—Le Pape a adressé dernièrement au Cardinal Rampolla une lettre par laquelle il proteste contre les fêtes italiennes du 20 Septembre dernier : Cette lettre contient le passage suivant : “ Le sentiment d’humanité qui existe même “ dans les esprits que la passion domine, semblait nous permettre “ d’espérer qu’on aurait eu quelque considération pour notre “ grand âge. Mais ce sentiment a été brutalement étouffé et “ nous avons été réduits à devenir les témoins presque immé- “ diats de l’apothéose de la révolution italienne et de la spo- “ liation du Saint Siège. Nous avons été plus particulière- “ ment affectés de la disposition qu’on a montré de perpétuer, “ plutôt que de terminer un conflit dont personne ne peut “ sonder les conséquences désastreuses. ”

Sa Sainteté dit ensuite que les promoteurs de l’idée de l’occupation de Rome poursuivaient un idéal anti-religieux et voulaient faire revivre la Rome payenne. C’est cette idée qui a été célébrée récemment, avec l’approbation de la nouvelle loi, dans de bruyantes démonstrations par une secte ennemie de Dieu. La nation souffre et les partis qui menacent toutes les institutions sociales et religieuses augmentent toujours en nombre et en forces.

Léon XIII termine en ces termes : “ Si les italiens vou- “ laient seconder le joug de la Franc-maçonnerie et nous écou- “ ter, nous pourrions ouvrir notre cœur à leurs espérances les “ plus chères, sans cela nous ne pouvons que prophétiser de “ nouveaux périls, de plus grands désastres. ”

* * *

Le premier des procès préliminaires dans la cause de béatification et de canonisation du vénérable serviteur de Dieu, Jean Jacques Olier, fondateur de la société de Saint Sulpice, vient de se terminer à l’archevêché de Montréal.

Ce procès qui compte cent deux sessions, durait depuis près de cinq ans, et forme un dossier d’au-delà de deux mille pages. M. P. de Foville, P. S. S., vice postulateur dans ce procès, ira lui-même en remettre la copie authentique à la Sacré Congrégation des Rites, à Rome.